

CR du conseil municipal du 22/04/2014

Présents :

David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Stéphane VILLARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Pascal BLOND, Laurent MAZARD, Caroline PEAUCELLE, Béatrice Di RAFFAELLE THUILIER, Murièle MICHAUD, Amandine MAISSE.

Informations à communiquer : Absence de notre secrétaire générale remplaçante ce jour
Intervenant M.BROCHIER (CDG 38) sur les finances
Secrétariat de séance = Amandine MAISSE

Le quorum est atteint.

Retrait des points suivants :

- Délégation du conseil municipal au maire ;
- Nomination des membres de la commission « révision des listes électorales » ;
- Avenant redevance spéciale SICTOM ;
- Avenant CHABROUD ;
- Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire ;

1/ Présentation Compte administratif par M.BROCHIER, intervenant CDG38 sur l'élaboration du budget communal.

Dépenses de fonctionnement = 280 982.55 €

Recette de fonctionnement = 551 212.47 € (recette mal affectée de 98 069 € de la part de la SEMCODA concernant la construction des logements en BEA, elle aurait dû être affectée en investissement 7311)

Excédent de fonctionnement = 270 229.92 €

Dépenses d'investissement = 282 261.76 €

Recette d'investissement = 206 004.79 €

Excédent d'investissement = 76 256.97 €

Excédent de fonctionnement 2012 = 100 690.12€

Affectation du résultat 2013 = 0€ (car votée mais pas de titre émis par les services administratif, pas de rappel de la part du trésorier)

Excédent de fonctionnement 2012 = 0€

Excédent de fonctionnement 2013 = 270 229.92 €

Excédent de fonctionnement définitif = 370 920,04€

Affectation du résultat 2014 (1068) = 370 920,04 €

Déficit d'investissement antérieur = 354 602,52€

Déficit d'investissement 2013 = 76 256,97 €

Déficit d'investissement définitif = 430 859,49€

Résultat de clôture 2013 déficit = 59 939.45 €

Le compte administratif est analysé chapitre par chapitre.
Certaines lignes doivent être expliquées.

A ce titre, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2013.

2/ Présentation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion 2013 est en tout point identique au compte administratif 2013.

A ce titre, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte de gestion de 2013, validé par le percepteur.

3/ Présentation du budget primitif 2014

Voir document annexe

FONCTIONNEMENT

- Problème abonnement Lexis Nexis à revoir
- Problème des prix des concessions funéraires peu onéreuses
- Mettre en place un document unique (Devis Gerisk)
- Prévoir rapidement de mettre en place une régie de recettes pour la cantine (voir logiciel pour les réservations de repas)
- Pas de subvention au CCAS car budget excédentaire, voir pour 2015
- Voir si augmentation impôts
- Diminution des recettes investissement 7473 car 18 000€ de travaux financés à 95%
- Dotation péréquation (voir pourquoi 65 573€ en 2013) => ajouter 30 504€ au lieu de 10 000€

Voir document annexe

INVESTISSEMENT

- Sont conservés les montants pour les études dans le cadre de l'extension éventuelle de l'école

Après présentation et discussions, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le budget primitif 2014.

4/ Présentation de la délibération du vote des taux d'imposition 2014

- Le taux de TH = 8,49% actuel

Le taux sera augmenté de 1.9 % soit 8.65%

- Le taux de TFB = 17,64% actuel

Le taux sera augmenté de 1,5 % soit 17,90%

- Le taux de TFNB = 58,59% actuel reste inchangé

Après présentation et discussions, le conseil municipal :

- adopte 9 voix pour et 2 contre le vote des taux d'imposition 2014 de 1.9% pour la TH,
- adopte à l'unanimité des présents le vote du taux d'imposition 2014 de 1,5% pour la TFB
- maintien à l'unanimité des présents le taux actuel de la TFNB

6/ Avenant au contrat de travail de Mme CHABROUD

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la signature de l'avenant au contrat de Mme CHABROUD.

5/ Questions diverses

- Sollicitation du maire auprès de M.BROCHIER 2 jours/trimestre pour vérifier les finances de la commune.
- Discussion sur la réévaluation des prix de location de la salle communale + prix des concessions funéraires + prix des repas cantine
- Présentation d'un règlement intérieur de bonne conduite du conseil municipal => A regarder par tous et amender pour le prochain CM

Fin du conseil 22h30